

POLEMIA

L'euro : vers la dictature ?



**Une analyse d'Antraigues
polytechnicien et
auteur de précédentes contributions à Polémia**

Polemia.com 4/12/2015

L'euro : vers la dictature ?

Introduction

Seize ans après la mise en place de l'euro, l'échec est total.

Au sein de l'OCDE, c'est la zone euro qui a eu la plus faible croissance économique, et les écarts entre pays n'ont cessé de s'aggraver. Bien des Etats ont été durement touchés par la crise de 2008, mais il n'y a plus que dans cette zone que l'on parle encore de la crise des dettes souveraines qui en est résulté. Sept ans après, ces dettes n'y sont toujours même pas stabilisées, malgré les politiques « d'austérité » et de « dévaluation interne » alors mises en place.

Contre toute évidence cette crise des dettes souveraines, qui était structurelle (c'est la crise qui avait fait exploser les dettes, et non les dettes qui étaient à l'origine de la crise !), a été présentée comme le résultat de politiques budgétaires irresponsables : d'où, par le « pacte budgétaire » de 2012, la mise du budget des Etats sous le contrôle de la Commission européenne, avec possibilité pour cette dernière d'imposer des sanctions. Ainsi, dans une démarche parfaitement totalitaire, les conséquences d'abandons de souveraineté ont servi de prétextes à un nouvel abandon de souveraineté. L'échec s'aggravant, un pas de plus est maintenant évoqué, par l'instauration d'un « gouvernement économique renforcé » de la zone euro.

Aujourd'hui la France et les autres pays en difficulté, pris au piège d'un endettement artificiellement créé, sont sous la pression permanente des marchés financiers, ainsi que dans une dépendance accrue de l'Union européenne, étranglés économiquement (et donc budgétairement) comme ils le sont.

L'euro est ainsi devenu un outil de domination politique et économique, et sans doute ne faut-il pas chercher plus loin la raison profonde de l'acharnement actuel non seulement à le maintenir, mais à éviter tout départ de la zone euro, voire à étendre cette dernière.

C'est avoir privé les Etats de leur souveraineté monétaire qui a conduit l'UE à **imposer** la spoliation des déposants pour sauver les banques en difficultés (transcription effectuée dans le droit national par ordonnance en plein mois d'août dernier).

Avoir mis en place une union monétaire avant l'union politique, cela n'a pas seulement conduit à l'échec économique : cela a aussi ouvert la porte à la dictature. Quant à l'union politique (c'est-à-dire la création librement acceptée par les peuples concernés d'un Etat fédéral regroupant d'anciennes nations), sa perspective est aujourd'hui plus lointaine que jamais, si tant est qu'elle ait été réellement envisagée.

Première partie

Présentation

De plus en plus manifestement la France n'est pas gouvernée en fonction de ses intérêts – c'est-à-dire des intérêts et des aspirations des Français – mais en fonction d'intérêts politiques ou financiers qui ne sont pas les siens, voire qui lui sont totalement opposés.

Sans doute ne faut-t-il pas chercher plus loin l'ampleur du rejet actuel des partis dits « de gouvernement », ainsi que du gouvernement lui-même.

Au demeurant la classe politico-médiatique affiche on ne peut plus clairement qu'il ne s'agit en aucune façon de défendre les intérêts de la France. Pour les plus indulgents, cela témoignerait d'une consternante étroitesse de vue et d'esprit ; pour les autres, de plus en plus, cela relèverait des heures les plus sombres de notre histoire.

Si l'on parle à tout bout de champ de « la République » et des « valeurs républicaines », c'est pour éviter de parler de la France, et encore plus de parler de « nation ». Même Nicolas Sarkozy ne s'y risque pas, lui qui est pourtant peu avare de transgressions verbales au politiquement correct, et sans doute ne faut-il pas chercher plus loin l'explication de la particulièrement peu euphonique nouvelle dénomination de l'UMP.

La raison profonde de cette implacable diabolisation de toute démarche se réclamant de la nation et ayant quelque chance d'aboutir politiquement, c'est que l'Etat-nation, et cela résulte de la définition même de la mondialisation, est le seul obstacle véritable qui s'oppose à cette dernière, et donc aux gigantesques intérêts politiques et financiers qui la sous-tendent.

Pourtant une expérience largement séculaire a montré que seuls des Etats nations pouvaient fonctionner de façon satisfaisante. Elle a aussi montré qu'un Etat-nation ne se décrétait pas et que, pour être viable sur le long terme, il doit résulter de la volonté librement consentie des populations qui la constituent de partager un destin commun, avec toutes les conditions que cela suppose. Une analyse un peu fine montre, en outre, que ce ne sont pas les nationalismes qui sont à l'origine des guerres (quoi de plus pacifique, par exemple, que la Suisse ?) : ce sont les impérialismes.

La poursuite de la descente aux enfers de la France en tant que pays de production, l'accélération de la mise à l'encan de son patrimoine, sa dépendance politique de plus en plus caricaturale, tout cela ne peut s'expliquer seulement par de l'incompétence et du carriérisme de son personnel politique (dès lors que l'on a quelque ambition dans l'existence, il a toujours été plus simple et plus gratifiant de se mettre résolument du côté des puissances du moment !). Il ne peut en fait plus guère en être autrement, tant les abandons de souveraineté institutionnels consentis par son gouvernement ont ligoté la France. Ils ne cessent d'ailleurs de s'étendre, de façon d'ailleurs la plupart du temps

parfaitement subreptice, et c'est ainsi que la France se retrouve chaque année un peu plus détricotée. Il s'y ajoute que l'apport nouveau annuel à sa population (naissances + immigration) provient de l'immigration extra-européenne pour au moins 30% (et probablement plutôt 50%), ce qui menace l'unité même de la nation.

La priorité est évidemment que la France retrouve tous les attributs normaux d'une nation : des frontières, la possibilité, par des dispositions appropriées, d'imposer qu'un minimum de la consommation nationale soit effectivement produit sur le territoire national, la souveraineté monétaire, ainsi que la maîtrise du droit et de la justice applicables sur son territoire.

Ces deux derniers points, pourtant les plus méconnus de l'opinion publique (il est vrai que tout est fait pour qu'il en soit ainsi), conditionnent tout le reste. Ils sont en outre les plus faciles à mettre en œuvre, en ce que leur mise en œuvre est pour l'essentiel immatérielle. C'est d'ailleurs ce à quoi s'est attaché en priorité Victor Orbán lors de son arrivée au pouvoir, par l'introduction de dispositions appropriées dans la constitution hongroise, et c'est cela qui lui a permis l'indépendance dont il témoigne (ceci est développé à la fin de cet article).

C'est de la souveraineté monétaire que l'on traite ici :

- d'une part, en reprenant de façon résumée ce qui avait déjà été dit, de façon chiffrée et avec une argumentation beaucoup plus développée, dans deux de mes précédentes contributions à Polémia :

« *Sortir de l'euro...et le plus vite possible* », accompagné d'un dossier regroupant tableaux et graphiques.

<http://www.polemia.com/sortir-de-leuroet-le-plus-vite-possible-12/>

http://www.polemia.com/wp-content/uploads/2014/05/dossier_euro_2014-05-05.pdf

qui a été suivi de : « L'euro, arme de destruction massive des nations »

www.polemia.com/leuro-arme-de-destruction-massive-des-nations/

- d'autre part, en développant quelques points nouveaux.

Signalons que la souveraineté monétaire ne se limite pas à disposer de sa monnaie propre : elle nécessite aussi que le gouvernement puisse s'organiser avec sa Banque Centrale (soit pour faire face à des actions de déstabilisation, soit pour agir au mieux des intérêts économiques du pays). C'est ainsi que la Hongrie (qui ne fait pas partie de la zone euro) a introduit dans sa Constitution un article allant dans ce sens, ce qui est totalement contraire à l'article 130 du Traité de Lisbonne, lequel s'applique à tous les membres de l'UE, et interdit à la fois aux gouvernements de donner des directives à leurs banques centrales, et à ces dernières d'en solliciter.

En ce qui concerne la reprise de la maîtrise du droit et de la justice applicables sur son territoire, signalons simplement que la Constitution française demeure au-dessus de tout, et qu'il n'y a d'abandons de souveraineté que parce qu'ils ont été inscrits dans certains de ses articles (et peut-être du fait de jurisprudences du Conseil constitutionnel). Notons que l'Allemagne, elle, a maintenu la supériorité de son droit national.

Où en est-on ?

▪ Il est connu de longue date qu'une monnaie n'est viable que si elle est adossée à un Etat nation. La raison en est extrêmement simple : partager une monnaie commune implique qu'il puisse y avoir des transferts budgétaires très importants, et donc l'existence d'un fort sentiment de solidarité, autrement dit d'un sentiment national. C'est ainsi que **tous** les Etats significatifs de la planète, hors zone euro, ont leur monnaie propre. Dans les dernières décennies la seule exception a été l'Argentine qui, sur les conseils d'économistes, a décidé en 1990 de lier sa monnaie au dollar. D'où en 1996 une épouvantable crise économique, comparable par son ampleur à la crise grecque, et dont elle ne s'est sortie qu'en décidant enfin, en 2002, de s'affranchir de la contrainte qu'elle s'était imposée.

La mise en place d'une monnaie commune à plusieurs nations n'est donc justifiable (du moins dans un cadre démocratique, car une monnaie commune peut aussi très bien être associée à un empire, et durer ce que dure cet empire), que si elle s'intègre explicitement dans la construction d'un Etat fédéral, autrement dit d'une nouvelle nation regroupant les anciennes. Elle se fait alors tout naturellement. Il est bien certain que si l'Allemagne acceptait de faire pour la mise à niveau des autres pays de la zone euro pour lesquels le problème se pose ce qu'elle a fait pour l'Allemagne de l'Est, il n'y aurait pas de problème de l'euro.

Autrement dit, l'union politique doit précéder l'union monétaire, et non l'inverse. L'institution de la monnaie unique par le Traité de Maastricht, qui a ignoré cette règle fondamentale, était donc une aberration économique.

▪ Les résultats en sont, seize ans après la mise en place de l'euro :

– que la zone euro, prise dans son ensemble, a été au sein de l'OCDE la zone de plus faible croissance économique ;

– qu'au sein de cette zone, il est résulté de l'inéluctable divergence d'économies profondément différentes que l'Allemagne a laminé la France et les pays méditerranéens, son excédent commercial se nourrissant du déficit des autres. D'où, aujourd'hui, son écrasante prééminence économique et politique ;

– qu'il n'y a qu'en zone euro que la crise de 2008 a déclenché une crise des dettes souveraines durable et dont, de plus, sept ans après, on ne voit toujours pas la fin.

Un certain nombre de pays, déjà fragilisés pour certains par une monnaie trop forte pour leur économie, ont été touchés de plein fouet par la crise de 2008, et n'ont pu ensuite disposer pour s'en sortir de la liberté de manœuvre monétaire nécessaire. D'où une explosion de leurs dettes publiques qui ne sont toujours pas stabilisées, malgré les politiques « d'austérité » et de « dévaluation interne » alors mises en place malgré leur évidente absurdité ;

Rappelons qu'il n'y a pas d'autre moyen que la dévaluation pour retrouver une compétitivité nationale dégradée. Les composantes du coût d'un bien ou d'un service (salaires, matières premières, amortissements, taxes...) comportent à la fois des composantes nationales et des composantes étrangères. La dévaluation est le seul moyen de rééquilibrer instantanément et mécaniquement la part

nationale et la part étrangère **sans toucher aux coûts en monnaie nationale des composantes nationales, et donc à leurs coûts relatifs** (ainsi le rapport entre salaires et loyers reste inchangé, etc.).

Vouloir faire autrement, c'est-à-dire mener une politique de « dévaluation interne », c'est aussi absurde que si, au lieu de passer à l'heure d'été, on demandait à tout le monde de décaler ses horaires. Pour de multiples raisons il ne peut en outre qu'en résulter un climat social désastreux, ne serait-ce que, pour que les salaires du privé baissent **en nominal**, il faut qu'il y ait une augmentation du chômage.

– que, pris au piège de l'endettement, les pays en crise économique de la zone euro (la France, les pays méditerranéens et l'Irlande) se retrouvent aujourd'hui sous dépendance politique et économique.

Rappelons que ce piège, qui s'est refermé sur eux lors de la crise de 2008, avait été amorcé par l'abandon de leur souveraineté monétaire, qui les a institutionnellement privés de la possibilité pour leur Banque Centrale de prêter directement à l'Etat (techniquement, ceci s'appelle « monétiser la dette »). **Tous** les Etats du monde ont cette possibilité, dont la seule existence, un Etat s'endettant normalement dans sa monnaie nationale, les met **structurellement** à l'abri d'être enfermés dans le piège de l'endettement. Dans les dernières décennies, si l'on met à part un certain nombre de pays en voie de développement qui n'avaient pu faire autrement que d'emprunter au FMI, les seuls défauts souverains ont été l'Argentine (voir ci-dessus), ainsi que, en 1998, la Russie, qui s'était fort imprudemment endettée en dollars.

– en ce qui concerne le système bancaire privé, une exacerbation de son instabilité intrinsèque, ainsi que de multiples effets pervers.

Rappelons que la création monétaire est pour l'essentiel du fait du système bancaire privé, par un mécanisme déjà intrinsèquement instable, puisqu'il revient, si l'on considère les choses globalement, à prêter à long terme des dépôts à moins long terme (voir [dossier associé à « sortir de l'euro..et le plus vite possible »](#)). Quand l'argent d'un dépôt à vue est prêté, il est considéré comme disponible **à la fois** par le bénéficiaire du prêt et par le titulaire du dépôt à vue : il y a donc création monétaire.

Au sein de l'UE cette instabilité est exacerbée par la totale liberté de circulation des capitaux qui y est imposée (il ne peut y avoir de dérogation qu'acceptée par l'UE, et dûment justifiée par des circonstances exceptionnelles).

Au sein de la zone euro s'ajoutent un certain nombre de facteurs spéculatifs, et donc de risques supplémentaires. En particulier, depuis la crise de 2008, le monde entier a intégré que l'euro était une construction totalement artificielle, et qui pouvait donc disparaître du jour au lendemain. C'est ainsi que ce n'est pas du tout la même chose de déposer 1€ dans une banque allemande ou 1€ dans une banque grecque (avec toutes les situations intermédiaires que l'on peut imaginer).

Les dépôts de la clientèle des banques sont directement menacés, puisqu'ils ont été prêtés.

Les protéger est un impératif majeur, et dont l'importance va au-delà de son évidente sensibilité politique : on touche là à la protection même de la propriété privée.

Dans un Etat normal, et qui a donc gardé sa souveraineté monétaire, le problème ne se pose pas réellement, car la banque centrale est toujours là pour créer de la monnaie lorsque c'est absolument nécessaire. De façon plus générale c'est cette liberté de manœuvre de la banque centrale qui permet de circonscrire au niveau national les conséquences de difficultés bancaires.

Dans la zone euro tout devient insoluble, puisque les banques centrales nationales n'ont plus aucune autonomie et qu'il est hors de question que la BCE reprenne le problème à son niveau, ce qui au demeurant est parfaitement normal : l'union politique qu'impliquerait la solidarité nécessaire n'a pas été réalisée, et la BCE n'est en aucune façon la banque centrale d'un Etat fédéral.

Pour circonscrire les problèmes, il n'y a plus qu'une solution : c'est **d'imposer** que la recapitalisation d'une banque en difficulté se fasse (une fois annulées, bien sûr, tout de même, les dettes vis-à-vis des actionnaires et des titulaires d'obligations de la banque) par prélèvement sur les dépôts de la clientèle. C'est dans cette voie ahurissante que, suite à la crise bancaire chypriote de 2013, la réglementation européenne a été aménagée.

On conçoit aisément que le gouvernement français ait tenu à ce qu'il ne puisse y avoir le moindre débat sur ce sujet : d'où la transposition dans la législation française, en plein mois d'août et par voie d'ordonnance (« Ordonnance n° 2015-1024 du 20 août 2015 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière »).

Il n'y a aucun doute à avoir vis-à-vis de la constitutionnalité de cette ordonnance, puisque, au vu de la Constitution française actuelle, toute réglementation européenne est conforme à la Constitution.

De façon plus générale les effets pervers sur le système bancaire privé sont multiples. Ainsi, pour prendre les situations extrêmes, la valeur réelle d'un euro dépendant du pays où il est déposé, les banques allemandes croulent aujourd'hui sous les liquidités, tandis que les banques grecques sont en permanence sous pression. A elle seule une telle situation interdit tout redémarrage de l'économie grecque.

Que s'est-t-il passé ?

Dès 2009 ou 2010, il aurait dû être reconnu que l'euro était une profonde erreur économique, et sa dissolution organisée.

Bien au contraire, il y a eu fuite en avant, dans une démarche parfaitement totalitaire.

Contre toute évidence la crise de l'euro, dont l'origine était structurelle, mais qui se manifestait par une crise de l'endettement (c'est la crise qui avait fait exploser les dettes, et non les dettes qui étaient à l'origine de la crise !), a été présentée comme le résultat de politiques budgétaires irresponsables : d'où le « pacte de stabilité budgétaire » signé le 12 octobre 2012, qui met le budget des Etats sous le contrôle de la Commission européenne, avec possibilité pour cette dernière

d'imposer des sanctions : les conséquences d'abandons de souveraineté ont ainsi servi de prétextes à un nouvel abandon de souveraineté.

Cette situation est évidemment très favorable à l'Allemagne, grande gagnante de l'euro, puisqu'elle s'en trouve ainsi dispensée d'aider les pays en difficulté, qui de plus se retrouvent, eux, en position d'accusés permanents. Rappelons tout de même que, tant que leurs monnaies n'étaient pas liées, la France et l'Allemagne faisaient jeu égal.

C'est ainsi que l'euro est devenu un outil d'asservissement politique et économique, ainsi que d'ouverture forcée au capitalisme international

▪ Tous les pays en difficulté de la zone euro (la Grèce est un cas à part, puisqu'elle est explicitement sous tutelle) :

a) sont sous la pression permanente des marchés financiers, dont ils sont totalement tributaires pour le refinancement de leur dette. La notation d'un emprunteur, très logiquement, dépend pour une part de sa capacité à rembourser dans des conditions « normales », c'est-à-dire par un prélèvement sur les bénéfices qu'il dégage, mais aussi du patrimoine qu'il offre en garantie.

Que l'on ne s'y trompe pas : la note relativement flatteuse dont dispose encore la France ne résulte pas de l'intérêt qu'elle présente encore en tant que pays de production, mais d'une part de ce que sa richesse nationale (c'est-à-dire le total des patrimoines publics et privés) demeure tout à fait considérable, et de ce que, d'autre part, il n'y a pas aujourd'hui d'inquiétude à avoir en ce qui concerne la docilité de son gouvernement.

b) étranglés économiquement, ils le sont donc aussi budgétairement :

- par les facteurs massifs de chômage que sont une monnaie trop forte et la suppression de tout protectionnisme vis-à-vis des pays à bas salaires (d'où diminution des recettes et augmentation des besoins sociaux) ;

- pour un pays comme la France, par une immigration massive et de plus en plus mal assimilée, qui notamment contribue à accroître encore le chômage (sur la base d'une étude exhaustive le coût budgétaire a été estimé pour 2011 à 84 milliards, soit 4,2% du PIB, par le rapport Posokhow). Signalons au passage que la France, qui équilibre à peu près naissances et décès, n'a nul besoin d'une immigration supplémentaire.

C'est ainsi que, comme les autres pays en difficulté, elle est en permanence dans l'obligation de solliciter l'indulgence de la Commission européenne, qui se retrouve ainsi en situation, d'une part, d'intervenir dans la définition de ses priorités budgétaires (et l'on se doute bien que n'en font pas partie, à ses yeux, tout ce qui relève de l'intérêt national) ; d'autre part, d'imposer ses propres réformes, qui toutes vont vers plus d'ouverture au capitalisme international (ainsi d'ailleurs qu'à l'immigration).

D'où, par exemple, les caricaturales lois Macron, où l'on retrouve nombre de « recommandations » explicitement formulées par la Commission.

D'où, de façon très générale, une privatisation de plus en plus poussée de tout ce qui est fortement rentable dans le secteur nationalisé.

Ainsi l'ahurissante docilité de la France en ce qui concerne l'ouverture à la privatisation des barrages hydroélectriques aujourd'hui concédés à EDF, sans

attendre la fin des concessions, trouve son origine dans le fait que, en 2013, Pierre Moscovici, alors ministre des Finances (et futur commissaire européen aux Affaires économiques et financières), avait explicitement proposé cette privatisation en échange de la bienveillance de la Commission vis-à-vis des dépassements budgétaires de la France.

Voir sur ce sujet l'étude « [La privatisation des barrages, c'est la paix !](http://www.les-crises.fr/la-privatisation-des-barrages-cest-la-paix/) »
<http://www.les-crises.fr/la-privatisation-des-barrages-cest-la-paix/>

Rappelons que 80% des barrages hydroélectriques sont exploités par EDF. Ils font donc partie du patrimoine national, dont ils constituent une composante extraordinairement rentable, puisque, amortis depuis longtemps, ils permettent de produire à bas coût une électricité qui, stockable, peut être vendue au prix fort.

▪ L'échec économique de l'euro étant criant, et l'aveuglement technocratique et le dogmatisme monétaire ayant tout de même des limites, l'acharnement à maintenir l'euro ne peut plus guère s'expliquer que parce qu'il est aujourd'hui un outil de domination.

Comment expliquer, autrement que par un calcul politique, l'entrée récente dans l'euro de deux pays de l'ex-URSS, l'Estonie et la Lettonie, alors que, vu l'état de crise de la zone euro, on pouvait tout de même penser qu'il y avait des choses plus urgentes à faire ? La volonté d'éviter que la Grèce puisse quitter l'orbite atlantiste n'est certainement pas étrangère à ce qui s'est passé l'été dernier (voir ci-après le § relatif à la crise grecque).

Deuxième partie

Comment « sortir de l'euro » ?

Il s'agit évidemment d'un point clé, car l'euro est aujourd'hui à ce point indéfendable que sa défense se réduit à éviter tout débat, en l'hystérisant par l'annonce des pires catastrophes à la seule évocation d'une sortie de l'euro : mise de la France au ban des nations, dévaluation et hyperinflation, explosion de la dette qui devrait être remboursée en monnaie forte, le franc n'étant plus qu'une monnaie de singe, etc.

Notons tout d'abord un point essentiel : l'UE n'est toujours qu'une construction supranationale, qui laisse juridiquement intacte la notion de nation (et est donc de ce fait réversible).

L'euro n'est pas la « monnaie de la zone euro », mais la monnaie nationale de chacun des Etats de la zone euro, dont il se trouve qu'aujourd'hui elle leur est commune.

L'euro n'est pas la « monnaie de la zone euro », mais la monnaie nationale de chacun des Etats de la zone euro, dont il se trouve qu'aujourd'hui elle leur est commune.

L'euro n'est pas la « monnaie de la zone euro », mais la monnaie nationale de chacun des Etats de la zone euro, dont il se trouve qu'aujourd'hui elle leur est commune.

Remplacer l'euro par le franc (sur la base 1 franc = 1 euro, pour des raisons de simplicité évidente) est une opération uniquement technique, qui en soi n'a rien d'exceptionnel (l'histoire récente a vu de nombreuses sorties d'union monétaire, et il n'y a pas d'exemple que cela ait conduit à un échec). Notons qu'il s'agit d'une action avant tout immatérielle, la monnaie étant aujourd'hui pour l'essentiel dématérialisée.

Pour éviter tout risque d'action déstabilisatrice, cela nécessitera probablement un contrôle des capitaux pendant un certain temps, ce qui techniquement n'a rien d'extraordinaire et ne bloque en rien les échanges de biens et services (il est facile d'identifier les mouvements de fonds qui leur sont associés).

Il devrait y avoir une dévaluation du franc, puisque l'un des intérêts essentiels de cette opération est justement de permettre de redevenir compétitifs avec les autres pays développés (et en particulier avec l'Allemagne). Soulignons que des dévaluations, même importantes, sont des opérations qui n'ont vraiment rien d'exceptionnel, et que forte dévaluation ne signifie pas forte inflation. Ces dernières années la Grande-Bretagne, le Japon, l'Australie et le Canada ont dévalué leur monnaie d'environ 30% par rapport au dollar, et l'inflation y a à peine varié.

De plus, le montant nominal de la dette publique, exprimé en francs, ne serait pour ainsi dire pas modifié par cette dévaluation. En effet, 97% de la dette publique relève de contrats de droit français, et est donc libellée en monnaie nationale : les fluctuations du franc laisseront donc son montant nominal inchangé (de même que le montant de la dette publique française convertie en euro le 1/1/1999, sur la base de 1€ = 6,55957 F, a été laissé inchangé par les fluctuations de l'euro).

Le piège de la dette serait littéralement désamorcé, du seul fait de la possibilité retrouvée de la Banque Centrale de prêter directement à l'Etat (« monétisation de la dette»). Du jour au lendemain la France sera libérée de la tutelle de fait des marchés financiers.

Contrairement à ce que beaucoup pensent, et contrairement à la propagande actuelle, « monétiser la dette » n'est en rien inflationniste pour des montants allant jusqu'à 5% du PIB, ce qui serait très largement suffisant. C'est ce qui résulte d'un raisonnement global, que confirme l'observation de la réalité (en particulier la Grande-Bretagne et les Etats-Unis le font couramment). Voir là-dessus le § A du dossier :

http://www.polemia.com/wp-content/uploads/2014/05/dossier_euro_2014-05-05.pdf

Savoir comment se fera la sortie de l'euro, ce n'est pas le problème du jour. Il appartiendra au gouvernement français de le décider, en fonction du contexte du moment : sortie liée ou non à une sortie de l'UE, sortie concertée, sortie déclenchée par la France, sortie à l'occasion d'une crise déclenchée par d'autres pays, la France s'étant préparée à une réaction rapide...

Rien ne peut empêcher la France de reprendre sa souveraineté monétaire, puisqu'elle possède toujours tous les outils nécessaires, et rien ne peut réellement l'empêcher de les utiliser sans avoir à demander d'autorisation de la BCE ou de la Commission européenne.

Techniquement, une sortie d'union monétaire est une opération dont l'organisation demande assurément une certaine attention, et qui doit être faite dans le bon *timing*, mais qui n'a rien d'extraordinaire. Quant aux éventuelles actions déstabilisatrices, il n'y en aura que s'il est estimé qu'elles ont une chance de réussir.

A l'issue de cette opération, la France se retrouvera simplement dans la situation de l'immense majorité des pays de la planète, et sera ainsi infiniment moins vulnérable et plus respectée que maintenant.

Son endettement est très comparable à celui de la Grande-Bretagne qui, ce pays ayant gardé sa souveraineté monétaire (et en ayant d'ailleurs largement usé, ce qui fait que sa dette décroît maintenant), n'inquiète personne et ne compromet en rien son indépendance.

Le regain de compétitivité permis par une adéquation retrouvée de la valeur de sa monnaie à son économie lui permettra de commencer enfin à envisager une sortie de crise et une réduction progressive de son endettement. On notera qu'on nous explique depuis des années qu'il n'y a pas d'autre alternative que des « cures d'austérité », mais que personne n'a jamais été capable de présenter le moindre scénario de sortie de crise dans le cadre d'un maintien dans l'euro.

Cela ne signifie pas qu'il n'en résultera pas une certaine forme d'austérité, mais il s'agira cette fois-ci d'une austérité porteuse d'avenir, puisque la France, qui est en train de disparaître en tant que pays de production, pourra redevenir vis-à-vis du reste du monde un peu plus productrice, et sera donc un peu moins consommatrice.

Il est évident que toute reconquête de souveraineté nationale devra être approuvée par référendum. Savoir si le référendum aura lieu avant, ou après, pour validation de la mise de l'UE devant un fait accompli, ce n'est, par contre, qu'une affaire de tactique.

Enfin, pour conclure, l'auteur de cet article ne peut résister au plaisir de citer les extraits suivants d'un dialogue entre le général De Gaulle et Alain Peyrefitte :

Alain Peyrefitte - Le Traité de Rome n'a rien prévu pour qu'un de ses membres le quitte.

Général De Gaulle - C'est de la rigolade ! Vous avez déjà vu un grand pays s'engager à rester couillonné, sous prétexte qu'un traité n'a rien prévu pour le cas où il serait couillonné ? Non. Quand on est couillonné, on dit : "*Je suis couillonné. Eh bien, voilà, je fous le camp !*" Ce sont des histoires de juristes et de diplomates, tout ça.

POINTS DIVERS

Ce qui s'est passé en Grèce n'a en aucune façon démontré qu'il était impossible de sortir de l'euro !

De façon générale il est très instructif de suivre ce qui se passe en Grèce, car les effets pervers de l'abandon par un Etat de sa souveraineté monétaire y sont accentués, et cela révèle en outre au grand jour la véritable nature de l'Union européenne.

Les leçons à en tirer sont en fait les suivantes :

- Plus personne ne pense réellement que la Grèce pourra retrouver une situation normale en restant dans l'euro. Cette crise a eu au moins le mérite de donner lieu, pendant quelques semaines, à de multiples échanges de vue, et c'est ce qui en est ressorti (même Alain Juppé, le temps d'un week-end, a cru devoir adopter cette position).

Au demeurant tous les acteurs de l'accord Grèce-Eurogroupe du 13 juillet, par lequel la Grèce a obtenu un plan d'aide de 86 milliards d'euros en contrepartie de l'acceptation de mesures d'austérité et d'un programme de privatisation allant au-delà de ce qui avait été fait jusqu'à présent, savaient pertinemment que cet accord ne résoudrait rien : voir l'article de Jacques Sapir « L'euro, raison délirante »

<https://russeurope.hypotheses.org/4111>

- Qu'il s'agissait donc d'une décision uniquement politique, dont l'objectif était le maintien coûte que coûte de l'intégrité de la zone euro. Cela a d'ailleurs été indiqué on ne peut plus clairement par François Hollande lui-même le 13 juillet (voir l'article ci-dessus de Jacques Sapir).

- Qu'il est faux de dire qu'il n'y avait pas d'autre solution parce que les Grecs eux-mêmes, au vu de certains sondages, voulaient absolument garder l'euro : en votant à 61,3% non au référendum du 5 juillet, **ils ne se sont pas laissés impressionner par l'argument majeur des partisans du oui, à savoir que le non entraînerait la sortie de l'euro**, avec toutes les catastrophes censées en résulter.

- Une confirmation de la place essentielle dans la stratégie mondialiste de l'extrême gauche, qui par principe exclut toute démarche nationale, et dont par ailleurs les positions extrêmes pour tout ce qui concerne le domaine sociétal et l'immigration vont tout à fait dans le bon sens. En l'occurrence cela a permis de stériliser le vote de rejet de tout un peuple.

Notons au passage que tout le monde avait eu le temps d'examiner le scénario de la sortie de l'euro, et qu'il s'était presque dégagé un consensus pour estimer que, après le référendum du 5 juillet, toutes les conditions idéales pour un « Grexit » étaient réunies, politiquement et économiquement :

- Politiquement, Tsipras était certain d'avoir la majorité du peuple grec derrière lui et, pour justifier sa volte-face (car il avait été élu sur une imposture : faire croire qu'il pourrait mettre fin à la politique d'austérité en restant dans l'euro), il lui aurait été particulièrement aisé de faire constater qu'il ne quittait l'euro que contraint et forcé ;

- Economiquement, une part très importante de l'épargne grecque avait quitté la Grèce, et dès la dévaluation du drachme elle serait revenue non dévaluée.

Voir l'article très détaillé de Jacques Sapir « Les conditions d'un "Grexit" »
<http://russeurope.hypotheses.org/4089>

- Qu'il est inévitable que la Grèce fasse défaut sur une partie de sa dette, qu'elle reste dans l'euro ou non (à l'opposé de la France, la Grèce est presque exclusivement endettée en contrats de droit étranger, et une dévaluation du drachme retrouvé augmentera donc le montant nominal de sa dette).

Il n'est pas déraisonnable d'estimer à 50% (c'est ce qui s'est passé pour l'Argentine) le montant de ce défaut. Notons que, si l'on considère 30%, cela ne modifie guère les considérations qui suivent.

Cela signifie que la France ne devrait récupérer que la moitié des 60 milliards d'euros que, depuis 2008, elle a directement prêtés à la Grèce, ou pour lesquels, comme c'est le cas depuis la mise en place du FSEF (auquel a succédé le MES), elle s'est portée caution. La dépense publique se trouvera donc chargée de 30 milliards supplémentaires, ce qui enfoncera encore un peu plus la France.

Tout cela pour maintenir en place un système qui l'appauvrit et l'asservit.

30 milliards, c'est 1,5% du PIB de la France, c'est le budget annuel de la défense, c'est le gain espéré de plus d'une année d'austérité budgétaire, c'est 40% de l'impôt sur le revenu, c'est 3 fois le déficit annuel du régime des retraites que l'on prévoit d'ici quelques années du fait des discontinuités de la pyramide des âges...

De qui se moque-t-on ?

On notera au passage comment les montages appropriés mis en place par l'UE ont permis, par un véritable tour de passe-passe, d'éviter tout débat véritable. Imagine-t-on le gouvernement demandant au Parlement d'augmenter les impôts pour « sauver l'euro » ?

Le « gouvernement de la zone euro », étape vers la fédéralisation, ou vers la dictature ?

Dans la situation actuelle, même pour l'homme de la rue, deux points sont particulièrement choquants ou absurdes :

- Comment parler « d'aide » aux pays en difficulté tant qu'il n'y a pas de transferts sans contrepartie ? Quand on donne une pièce à un mendiant dans la rue, on l'aide effectivement. Si on la lui prête en exigeant qu'il vous la rende le lendemain avec intérêts, on l'enfonça encore un peu plus ;
- Imposer l'équilibre budgétaire quoi qu'il arrive est absurde : tout acteur économique, qu'il s'agisse d'un ménage, d'une entreprise ou d'un Etat, doit pouvoir s'endetter en tant que de besoin (pour faire face à une situation de crise, pour investir...), à charge pour lui, évidemment, de le faire de façon responsable.

D'où en particulier les plaidoyers d'Emmanuel Macron, qui rencontrent un certain écho, pour l'introduction d'une « dose de fédéralisme », c'est-à-dire de transferts

sans contrepartie, par la création d'un «gouvernement économique européen fort » qui serait « conduit par un commissaire aux compétences étendues » et qui notamment pourrait « veiller aux transferts financiers nécessaires lorsqu'un pays est affecté par une crise » mais aussi à « promouvoir les réformes souhaitables pour éviter les divergences entre nos économies » : voir l'article du *Point* : « Le plaidoyer de Macron pour un gouvernement de la zone euro »
http://www.lepoint.fr/economie/le-plaidoyer-de-macron-pour-un-gouvernement-de-la-zone-euro-31-08-2015-1960710_28.php

Le problème est que le fédéralisme doit être total, ou il n'est pas (ce qui n'est qu'une autre façon de dire que l'union politique doit précéder l'union monétaire). Proposer que des transferts budgétaires puissent être effectués au compte-gouttes, sous conditions, par un commissaire non élu, ce n'est pas un pas vers le fédéralisme, c'est une étape de plus dans la mise en place d'une dictature.

Au demeurant la seule évaluation des transferts financiers qui seraient nécessaires s'il s'agissait réellement de construire un Etat fédéral montre qu'il n'y a là qu'une opération d'enfumage de plus, destinée à faire durer l'euro et, si possible, à obtenir des abandons de souveraineté supplémentaires.

Cette évaluation est assez simple, l'Allemagne étant le pays le plus riche de la zone euro, celui qui a la meilleure situation financière, et donc celui auquel incomberait l'essentiel des transferts nécessaires à la mise à niveau des autres pays. Il a été calculé que, la situation des pays de la zone euro étant ce qu'elle est, elle devrait y consacrer annuellement plus de 10% de son PIB, ce qui, indépendamment de toute autre considération, serait une charge parfaitement insupportable, et que, à juste titre, elle n'acceptera jamais : voir l'analyse de Jacques Sapir « Fédéralisme ? »:

<http://russeurope.hypotheses.org/4347>

Et la Hongrie ?

Si Victor Orban peut témoigner d'une telle indépendance, ce n'est que parce que, dans la nouvelle Constitution qu'il a fait adopter en 2012 :

- Il y a prééminence de la loi nationale : une disposition internationale n'a de valeur en Hongrie que si elle a explicitement été acceptée, ou explicitement transposée dans la loi hongroise. Il n'y a donc aucun risque (comme c'est le cas aujourd'hui en France, ce dont il est résulté, en particulier, qu'être en situation irrégulière en France n'est même plus un délit) qu'elle se retrouve imposée à la Hongrie, en Hongrie, par-dessus la tête de son gouvernement, par le canal de la justice hongroise ;
- Elle permet l'existence d'un lien entre le gouvernement et la Banque Centrale.

La Hongrie avait été très durement touchée par la crise de 2008, ce qui avait conduit son gouvernement précédent à emprunter 20 milliards au FMI. Victor Orban s'était fixé comme priorité de retrouver une liberté de manœuvre monétaire lui permettant de s'affranchir de ce type de dépendance, y compris pour le futur.

Une première rédaction établissait explicitement un lien entre le gouvernement et sa Banque Centrale, en opposition manifeste à certaines dispositions européennes visant à institutionnaliser le dogme de l'indépendance des banques centrales (dogme dont les fondements théoriques et empiriques sont très incertains mais qui va évidemment tout à fait dans le bon sens, puisqu'il restreint la latitude de manœuvre des Etats).

Il n'est pas dénué d'intérêt de voir ce qui s'est passé :

- Réaction très vive des marchés financiers, la Hongrie, qui devait refinancer sa dette, étant alors estimée très vulnérable :

« La Hongrie au bord du gouffre financier. A la crise politique s'ajoute une grave crise financière, qui pourrait mener le pays à la faillite » (*Le Figaro* 03/01/2012)

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2012/01/03/04016-2012010>

- **Hurlements des médias : « Hongrie : l'outil monétaire ne doit pas tomber entre les mains d'Orbán »** (*Libération* 2012/01/03)

http://www.liberation.fr/monde/2012/01/03/hongrie-l-outil-monetaire-ne-doit-pas-tomber-entre-les-mains-d-orban_785516

- **Ouverture d'une procédure d'infraction accélérée par la Commission européenne** (17/01/2012)

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-12-395_fr.htm?locale=FR

Voir aussi l'article de France Info (17/01/2012) : « La Commission européenne lance un ultimatum à la Hongrie :

<http://www.franceinfo.fr/actu/europe/article/la-commission-europeenne-lance-un-ultimatum-la-hongrie-105751>

- La Hongrie a remboursé la totalité de sa dette au FMI (*Le Capital* 12/08/2013)

<http://www.capital.fr/bourse/actualites/la-hongrie-a-rembourse-la-totalite-de-sa-dette-au-fmi-864690#sSw7iK2rJSBK6KgT.99>

La dette hongroise demeure aujourd'hui relativement élevée (76,3% du PIB fin 2014), mais elle diminue, et est composée pour l'essentiel de titres hongrois. Au prix de quelques aménagements dans la Constitution hongroise, les procédures d'infraction ouvertes ont été levées par la Commission européenne, qui de toutes façons ne pouvait pas faire grand-chose. En mars 2013 Victor Orbán a nommé à la tête de la Banque Centrale son ancien ministre des Finances. Aujourd'hui la BCE ne peut qu'exprimer ses inquiétudes en ce qui concerne l'indépendance de cette Banque Centrale.

S'agissant de la petite et très vulnérable Hongrie, ceci est exemplaire de ce que peut un gouvernement compétent qui s'est fixé comme priorité de défendre les intérêts de l'Etat qu'il dirige.

Antraigues

4/12/2015